



Cofinancé par
l'Union
européenne

INTITULE DU PROJET	Atelier d'insertion la cartonnerie
PERIODE DE REALISATION DU PROJET	Du 01/01/2026 au 31/12/2026
FINANCEMENT DU PROJET	Coût total du projet : 38 993.80 € Cofinancé par : • Financement publics nationaux : 50.01% • Union Européenne (FSE+) : 38.47% • Autofinancement : 11.52%

Objectifs du projet :

L'**atelier chantier d'insertion " La Cartonnerie "** a pour activité des travaux artistiques, par la fabrication de meubles en carton, la décoration, la production de décors scénographiques en lien avec des associations à vocations artistiques et culturelles. L'objectif de l'atelier d'insertion est de permettre aux participants du PLIE de se remobiliser, de se professionnaliser, de se qualifier et de retrouver un rythme de travail et des compétences nécessaires pour accéder à l'emploi durable, tout en bénéficiant d'un contrat de travail.

Description du projet :

- **L'intégration des personnes sur le chantier** : information sur les objectifs du chantier, de son fonctionnement et du règlement intérieur, les conditions d'embauche sont précisées.
- **La mise en situation de travail encadrée par la responsable d'atelier** :
Accompagnement professionnel sur le poste de travail, sur l'apprentissage des techniques de travail en atelier, les savoir-être et savoir-faire.
- **L'accompagnement socioprofessionnel** : Accompagnement des participants du PLIE dans la préparation et la conduite du projet professionnel, dans la levée des freins à l'emploi. Si nécessaire, la responsable d'atelier, la directrice ou une infirmière spécialisée peuvent intervenir en soutien à l'accompagnatrice.
- **Périodes d'immersion en entreprise**

Dans le cadre de leur parcours au sein de l'atelier les salariés PLIE peuvent se voir proposer :

- Des formations ou ateliers permettant d'améliorer l'employabilité des participants du PLIE
- Du soutien du Lieu d'Ecoute, tenu par des professionnels de santé pour un suivi en matière de santé psychologique.

Résultats attendus :

- 6 participants PLIE minimum seront accompagnés sur la période 2026 et seront en contrat CDDI.
- A minima une immersion en entreprise et une mise en accès à l'emploi (proposition d'offres d'emploi, mise en réseau avec des entreprises locales) par participant.
- 30% des étapes de parcours effectués par les participants du PLIE seront des étapes sur emploi ou formation qualifiante (CDI, CDD supérieur ou inférieur à 6 mois, formations qualifiantes sur la période).